

Je tiens à vous signaler que certaines entrées en matière sont trop longues et que citer un document, dans une question supplémentaire, est contraire au Règlement. De tels procédés empêchent la présidence d'être juste envers les autres députés. Les réponses sont parfois trop longues également. Une question longue appelle une réponse aussi longue. Je fais simplement remarquer aux députés que grâce à un peu plus de discipline, il sera plus facile à la présidence d'appliquer le Règlement, comme me l'a signalé à juste titre le président du Conseil privé (M. Pinard).

● (1510)

L'hon. Erik Nielsen (Yukon): Monsieur le Président, j'allais dire qu'il n'appartient pas au leader parlementaire du gouvernement de sermoner la présidence sur la façon . . .

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: A l'ordre. Le député du Yukon (M. Nielsen) a la parole. La présidence écoute attentivement ce qu'il dit et se souviendra de ses moindres paroles.

M. Nielsen: Je vais pouvoir dormir sur mes deux oreilles, monsieur le Président, sachant que vous prêtez une telle attention à mes propos. Je disais donc, en ce qui concerne la façon dont la présidence se conduit, qu'il arrive à l'occasion que, par la faute de personne, nous dépassions l'heure réservée à la période des questions. A mon avis, la présidence a fait ce qu'il fallait. J'approuve les exhortations de la présidence pour nous inciter à abréger nos questions. La période des questions n'en sera que plus vivante. Cependant, j'ajoute que les ministres font parfois exprès de donner des réponses interminables à des questions même très brèves. Je suis sûr toutefois que la présidence règlera la question avec l'impartialité que nous lui connaissons et à laquelle nous nous attendons.

M. Pinard: Monsieur le Président, je tiens simplement à signaler très respectueusement qu'il est tout à fait réglementaire de demander à la présidence de se reporter à un article précis du Règlement ou à n'importe quelle autre référence, lorsqu'on veut faire valoir des arguments. Ce n'est pas sermoner la présidence que d'invoquer un certain article du Règlement. Il en va de même dans les tribunaux. Mon collègue, qui est avocat depuis longtemps, devrait le savoir. Je suis sûr que mon collègue de Saskatoon-Ouest fait exactement la même chose chaque fois qu'il se présente à la cour des petites créances en Saskatchewan . . .

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: La présidence connaît les procédures en vigueur à la Chambre. Bien franchement, j'espère que dans les jours à venir, grâce à des entretiens officieux avec les députés et à une collaboration assidue, nous pourrions apprendre à nous

respecter mutuellement et à travailler dans un esprit de confiance réciproque.

M. Hnatyshyn: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Pour revenir sur la remarque du président du Conseil privé, selon lequel j'exerce essentiellement à la cour des petites créances, je lui signale que dans mon cas, c'est une cour d'appel.

Des voix: Oh, oh!

Présentation de projets de loi

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

PÉTITIONS

M. FRETZ—LE REDÉCOUPAGE ENVISAGÉ POUR LA CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE D'ÉRIÉ

M. Girve Fretz (Érié): Monsieur le Président, j'ai une pétition signée par au moins 50 citoyens de ma circonscription, principalement de Port Colborne et de Wainfleet. Par cette pétition, les soussignés, citoyens du Canada, souhaitent se prévaloir de leur droit séculaire et incontesté de présenter un grief commun, convaincus que votre honorable assemblée saura y porter remède. Les soussignés déclarent humblement que la Commission de délimitation des circonscriptions électorales n'a pas accordé toute l'attention qu'il fallait aux facteurs géographiques et historiques lorsqu'elle a procédé au redécoupage de la circonscription d'Érié, divisant de façon tout à fait malcommode la ville de Fort Érié et rendant ainsi méconnaissable une nouvelle circonscription créée en 1979 et dans laquelle le député fédéral a suscité depuis cette date un sentiment d'appartenance et d'esprit communautaire. Les pétitionnaires demandent donc que l'on annule la décision de modifier la circonscription d'Érié.

A ces causes, vos pétitionnaires demandent humblement qu'il plaise à votre honorable assemblée d'accepter cette recommandation.

* * *

[Français]

LA LOI SUR LA MONNAIE ET LES CHANGES

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances) demande la permission de déposer le projet de loi C-11 intitulé «Loi modifiant la Loi sur la monnaie et les changes».

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1^{ère} fois et l'impression en est ordonnée.)